

PAC – Volet « territoire » révisé issu des propositions de l'ACC

Remarques des membres de l'ACC lors de la phase de restitution du 30/05/2023

Lors de la restitution des choix du Collège à l'ACC, chacun(e) des membres de l'ACC a pu écrire autant de remarques que souhaitées sur chaque fiche ainsi que de manière générale. Assez unanimement, les membres ont exprimé leur désir que leurs remarques soient transmises aux membres du Conseil communal. Le présent document découle de la prise en compte de cette demande de l'ACC.

I. REMARQUES GENERALES SUR LES FICHES

- Remarque sur le travail de reformulation des fiches par la Commune :
 - Bonne perception des problématiques par les membres de l'ACC
 - Le travail réalisé respecte l'esprit général du travail de l'ACC ; si certains points ont été retirés, d'autres ont été ajoutés.
 - Les fiches « Adaptation » et « Mobilité » restent assez fidèles à leur version d'origine.
 - Beaucoup de fiches proposées par l'ACC ont été conservées par la Commune et beaucoup d'idées décrites dans ces fiches ont été retenues.
 - Les fiches BE1 et PFO sont les plus floues/faibles en termes d'objectif.
 - Retour positif sur l'ambition de diminuer le charroi des gros camions
 - Préciser les raisons de révision à la hausse de certaines ambitions et du fait d'avoir écarté d'autres propositions.
 - Les membres de l'ACC se sont rendus compte des enjeux politiques pour « pousser des propositions. Il aurait fallu un mandat avec une validation de principe du Conseil communal. Carte Blanche ».
 - Bonne réappropriation du contenu des propositions par la Commune (via la réécriture et la reformulation), avec des termes revus plus adaptés et moins clivant, l'apport de précisions, la remise en forme.
 - Remerciements quant à la qualité du travail effectué.
- Mise en œuvre des fiches
 - Suite au travail de reformulation des fiches par la Commune et à la sélection réalisée, il s'agit maintenant d'implémenter 100% des mesures.
 - Rappel de l'urgence climatique et de la nécessité de respecter le timing de mise en œuvre proposé.
- Communication et sensibilisation
 - Préciser les termes « sensibiliser », « étudier », « tendre vers ».
 - Trop axer sur la sensibilisation risque de diminuer le passage à l'action par les citoyen(ne)s et acteurs locaux.
 - Nécessité de mettre en place une communication « forte et percutante » et d'utiliser des techniques de marketing publicitaire pour motiver le passage à l'action.
 - Sensibiliser les ménages à la consommation responsable est indispensable pour créer de la demande pour les commerces et services/produits durables.
- Quantification de l'impact et monitoring
 - Préciser l'impact en éq. CO₂ des fiches retravaillées.
 - Pour évaluer l'impact, nécessité de mettre en place un monitoring et d'évaluer dans 5 ans.

- Préciser le processus de suivi des différentes mesures.
- Proposition de créer un « comité d'accompagnement » constitué de citoyen(ne)s pour la mise en œuvre des mesures et du PAC.
- Vérifier l'état d'avancement au regard des objectifs de 2025 et, le cas échéant, réorienter ceux de 2030.
- Budget et moyens
 - Nécessité de se donner les moyens (budgétaires) pour atteindre les résultats.
 - Une quantification budgétaire des mesures serait pertinente.
 - Une évaluation quant au budget et l'application/mise en œuvre des mesures est-elle prévue ?
- Concertation
 - Importance de la concertation avec les autres communes et la Région, ainsi que du partage d'information.

II. REMARQUES SPECIFIQUES SUR LES FICHES

AD2 : CREER UN RESEAU D'ILOTS DE FRAICHEUR AVEC PRIORITE AUX QUARTIERS VULNERABLES.

- Proposition d'augmenter l'ambition 2030 pour créer un îlot de fraîcheur tous les 300 mètres au lieu de tous les 500 mètres.
- Porter une attention sur le fait que la plantation d'arbres à haute tiges entraîne de l'assombrissement pour les maisons environnantes.
- Préciser le calendrier pour l'action « Identifier les opportunités de création d'îlots de fraîcheur ainsi que les existants ».

AD3 : PERMEABILISER ET RENATURER LES SOLS ARTIFICIALISES AVEC PRIORITE AUX COURS D'ECOLE

- La désartificialisation d'une cour d'école par an à partir de 2024 permettra-t-elle d'atteindre l'objectif de 6 cours d'école désartificialisées en 2030 ?
- Action 1.1 : Réaménager et désartificialiser les cours des écoles et crèches communales → créer le groupe de travail transversal et réaliser l'inventaire de chaque cour de récréation dès 2024 plutôt que 2025.

AE1 : FACILITER L'ACCES DES CONSOMMATEURS AUX PRODUITS ET SERVICES DURABLES

- Définir le label de durabilité pour les commerces durables.
- Action 2.1 : Mettre en place des incitants financiers pour soutenir l'implantation et l'activité des commerces locaux et/ou durables → préciser le montant de l'aide financière ainsi que le calendrier de mise en œuvre.
- Action 1.1 : Promouvoir et mettre en valeur commerces locaux et/ou durables via les canaux de communication communaux → très bien !
- Les chèques-commerce donnés aux commerces ne sont pas efficaces pour amener des clients. Il faut un mécanisme « direct aux client(e)s potentiels/habitant(e)s »
- Le soutien des projets d'espaces partagées/polyvalents d'entreprises → parle-t-on de pépinières d'entreprises ? de co-working ?
- Action 3.2 : Encadrer la distribution des imprimés publicitaires → bonne idée !

- La distribution des imprimés publicitaires par des commerces non durables devrait être limitée. Pour les commerces durables, elle devrait être encadrée (types de support, quantités, etc.)

AE2 : FACILITER LA TRANSITION ECONOMIQUE DES ENTREPRISES UCCLOISES

- Action 1.3 : Valoriser, auprès du public uclois en recherche d'emploi ou en situation d'exclusion, des filières d'insertion socioprofessionnelle en lien avec la transition écologique et circulaire ainsi qu'accompagner l'évolution d'emplois en faveur de la transition
 - Objectif de reconversion.
 - Est-ce que cela correspond à la demande ? Est-ce faisable ? Les études pour la mise en œuvre ne seront-elles pas trop longues ?

AE3 : ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES AUTRES STRUCTURES COMMUNALES

Cette fiche-action est intégrée dans le volet « administration » du Programme d'Actions Climat.

- Ambition 2030 : 3 fourchettes Good Food dans toutes les crèches → inclure les écoles ?
- Action 1.2 : Accompagner le changement afin de faciliter l'insertion de clauses environnementales, la mutualisation et le réemploi.
 - Réaliser régulièrement des bilans sur les difficultés/besoins rencontrés par les acheteurs et les demandeurs : préciser ce qu'on entend par « régulièrement » → tous les 2 ans ?
 - Mettre en place des circuits de réemploi → préciser les moyens dont la commune va se doter. La Commune envisage d'embaucher du personnel pour mettre en place ces actions ?
- Action 2.1 : Réaliser un état des lieux des différents marchés et achats et définir un cadre méthodologique en amont de tout appel d'offres ou d'achat.
 - Mettre un place un « plan » couches-lavables pour les crèches (avec sous-traitant pour le lavage & logistique).
 - Porter une attention particulière sur la communication autour de l'alimentation vers les crèches → l'alimentation ainsi que les emballages.
- Action 2.2 : Renforcer l'insertion de clauses durables (environnementales, sociales, éthiques...) dans les marchés publics et lors d'achats en général et réaliser des bilans réguliers.
 - Acheter du matériel plus facilement recyclable → Inclure le matériel informatique et lié à la communication (GSM)

EB1 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU BATI

- Constat :
 - Préciser les objectifs de la commune pour son patrimoine bâti
 - Pourquoi se limiter aux bâtiments résidentiels
- Action 1.2 : Conscientiser et former les agent(e)s communaux de l'urbanisme (architectes, agent(e)s PEB...) sur les pratiques durables de la construction et la rénovation des bâtiments → La conscientisation ne sera pas suffisante pour réduire les émissions de GES.
- Action 1.3 : Conscientiser les particuliers et les acteurs publics et privés à la réduction des consommations et les informer sur les aides et les obligations → La conscientisation ne sera pas suffisante pour réduire les émissions de GES.
- Pilotes et partenaires : le CPAS → Joindre les travaux du CPAS avec celui du Réseau Habitat.

- Action 1.3 : Conscientiser les particuliers et les acteurs publics et privés à la réduction des consommations et les informer sur les aides et obligations :
 - Une probable obligation de l'UE d'installation de panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments résidentiels (2029) → Quid pour les entreprises ?
 - La fin des logements avec un certificat PEB de niveau F et G (2033) → Clarifier : les PEB F et G deviennent E ?
- Action 1.5 : Développer les mesures durables lors de travaux :
 - De refuser des démolitions/reconstructions pour la réalisation d'un projet similaire à l'existant → Bien
 - Intégrer minimum 10% (en masse des matériaux intégrés) de matériaux bio-sourcés ET Mettre en œuvre de minimum 25% (en masse) de matériaux bio- et géo-sourcés → Préciser la différence entre ces 2 obligations
 - Proposition de reformulation pour le 1^{er} point : intégrer 10% de matériaux de réemploi en cas de rénovation et 5% en cas de (démolition) ou construction neuve
 - Proposition de reformulation pour le 2^e point : intégrer/mettre en œuvre min 25% (en masse) de matériaux bio- ou géo-sourcés.

MT1 : AUGMENTER LES DEPLACEMENTS A PIED, A VELO ET LES AUTRES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Objectifs principaux et ambitions

- Ambition générale 2030 : Augmenter les déplacements à pied et à vélo de 50% → préciser comment mesurer cela ?
- Réaménagement de l'espace public → inclure des partenaires
- Mise en place de 50 nouvelles "zones résidentielles/de rencontre" (20 km/h) et/ou "zones de basses émissions" par rapport à 2019 → En concertation avec les habitant(e)s du quartier
- Aménagements en faveur du vélo
 - Quid des motos ? Envisager le stationnement moto sur la voirie et non sur les trottoirs
 - Préciser le calendrier
- Créer au moins 10 km de pistes cyclables sur le territoire communal par rapport à 2019
 - Prendre en compte les mailles et les axes principaux
 - Les pistes créées pourraient être dans des zones à faible trafic, or l'enjeu est de favoriser les pistes cyclables prioritaires pour les déplacements quotidiens
 - Préciser l'objectif de 10 km au regard de ce qui existe déjà. L'objectif semble peu ambitieux.
- Au moins 60 % des rues dotées d'emplacements parking vélo → proposition d'indiquer plutôt la présence de parking vélos tous les X mètres plutôt que de pourcentage de rue dotée de parking vélo.
- Mise en place de minimum 5 rues scolaires au moins aux heures d'entrée de classes près d'écoles en fonction des demandes des écoles par rapport à 2019 → proposition d'augmenter l'ambition en nombre de rues scolaires.
- 50% des élèves et des enseignant(e)s viennent régulièrement à l'école à pied ou en vélo → préciser « régulièrement ».
- Action 1.1 : Faciliter l'achat, la réparation et la location de moyens de transport de mobilité active.
 - Encourager et faciliter l'achat d'une solution de mobilité active via des primes communales (octroyées sous forme de chèques commerces ou de chèques culture) → Quid de la réparation ?

- Les chèques commerces distribués via les commerçant(e)s ne sont pas un levier efficace pour « faire venir » les client(e)s
 - Remboursement de 100% avec un maximum de 250 € pour un vélo électrique et 125 € pour un vélo musculaire selon les mêmes conditions : maximum 1 prime par ménage
 - Proposition de remplacer « par ménage » par « par personne »
 - Préciser le calendrier
 - Étudier la possibilité de proposer une prime plus élevée pour les personnes dont le revenu est inférieur à un certain plafond à déterminer ET Étudier la possibilité de proposer une prime pour l'entretien et/ou la réparation de vélos pour les habitant(e)s, et la possibilité de surpondération pour les personnes dont le revenu est inférieur à un certain plafond à déterminer → Très bien
 - Vélothèque communale → Très bien !
- Action 1.2 : Réorganiser la voirie en faveur des piétons et de l'intermodalité.
 - Augmenter le nombre de zones "résidentielles"/"de rencontre" (où les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique). → Améliorer l'information sur la limite à 20 km/h dans les zones résidentielles et renforcer les contrôles
 - Renforcement des contrôles de vitesse dans les zones à 30 km/h (radars fixes, feux « intelligents » → Ne semble pas une bonne idée
 - Action 1.4 : Réorganiser le transport scolaire en faveur du vélo et de la marche à pied.
 - Rues scolaires → Très bien
 - Pédibus → Organiser un vélobus associatif avec une école pilote
 - Action 1.5 : Encourager les entreprises à promouvoir les déplacements actifs de leurs employés.
 - Politique de mobilité active dans les entreprises → Inciter les entreprises à mettre en place des plans de voitures partagées au lieu de voitures de société
 - Parking aux abords des commerces : Inciter à la création d'emplacements de stationnement vélo pour les magasins disposant d'un parking, par exemple via un Règlement communal d'urbanisme → En accord avec la proposition
 - Action 2.1 : Promouvoir l'usage des transports en commun.
 - Parking de dissuasion et intermodalité : inclure dans les parkings de dissuasion des parking vélos sécurisés (également pour vélos cargos) et des consignes pour les bagages.

MT2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA DECARBONATION DE LEUR LOGISTIQUE

Objectifs principaux et ambitions

- Ambition 2025 : 4 vélos cargos partagés pour le transport de marchandises sur le territoire communal → augmenter l'ambition pour le nombre de vélos cargos partagés vu le faible cout et le peu de difficulté à mettre l'action en place
- Ambition 2030 : 10 vélos cargos partagés pour le transport de marchandises sur le territoire communal → demande de précisions : Est-ce qu'il s'agit d'achats de vélos cargo par la commune? Quels usages auprès des services ? Moyens pour réservations ? Partage avec d'autres acteurs locaux ?

Type d'action

- Cocher la case « concerne l'administration »

→ Est-ce que l'administration communale a évalué ses possibilités au niveau logistique (vélo-cargo pour le déplacement des ouvriers, camionnettes électriques., etc.) ?

- Action 1.3 : Collaborer avec la Région et les autres Communes afin de restreindre l'accès aux poids lourds en ville lors des heures de pointes → Bien, bon ajout, surtout au niveau de la concertation !
- Objectif 2 : Amplifier localement les initiatives régionales pour la mise en place de solutions de plateforme-relais → Thématique en lien avec les appels d'offres de Bruxelles-Mobilité.
- Action 1.1 : Développer et encourager l'usage de vélos cargos pour le transport de marchandises.
 - Développer un réseau de vélos cargos partagés entre différents commerces d'un même quartier
 - Préciser à qui appartiendront les vélos ? aux associations de commerçants ? à des opérateurs de type Cambio ?
 - Préciser le rôle de la commune : mettre à disposition des lieux de stockage ?
- Action 1.2 : Soutenir l'usage de camionnettes hybrides/électriques pour le transport de marchandises → chiffrer l'objectif
- Action 2.1 : Soutenir la mise en place de plateformes de logistique ucloises → préciser l'objectif

PF1 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE VISANT A REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE LIEE A LA FINANCE

- Commentaire général → Le principal problème réside dans l'inexistence de possibilités d'investissements durables
- Objectif 1 : Mettre en place une stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux placements financiers des Uclois(es) et aux finances communales
 - Quid de la proposition initiale concernant le fonds d'investissement d'initiatives ucloises ?
 - Le financement initial pour le montage des projets, en mode « coup de pouce » peut-il être réintégré ? Ainsi qu'un soutien régulier ?
- Ambition 2030 : La moitié de la population ucloise est sensibilisée aux placements vertueux
 - La sensibilisation sera-t-elle suffisante ?
 - Quid d'un engagement visible des citoyen(ne)s sur base volontaire ?
 - Comment évaluer le résultat de la communication ?
- Partenaires → Y a-t-il une formation de prévue pour des groupes citoyens engagés, impliqués dans le partenariat ?
- Indicateurs de réalisation → inclure les agences bancaires présentes sur Uccle
- Action 1.1 : Conscientiser les Uclois(es) sur l'empreinte carbone des placements financiers traditionnels → La conscientisation a elle seule ne permettra pas de diminuer 50% des émissions CO2 de la commune. Demande de revoir l'ambition à la hausse.
- Action 1.2 : Mettre en œuvre une stratégie pour réduire l'empreinte carbone des finances communales et inciter les Uclois(es) à investir dans des projets communaux durables.
 - Mettre en œuvre une stratégie de réduction de l'empreinte carbone des finances communales et inciter les Uclois(es) à investir dans des projets communaux durables → mettre en place un projet pilote.

SN1 : DEPLOYER LA SOBRIETE NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Indicateurs de réalisation → préciser l'objectif chiffré à atteindre.